

*Initiatives ministérielles*

mais il pourrait ne pas réaliser son rêve à cause des dépenses supplémentaires associées à l'acquisition d'équipement spécial et aux services de soutien dont il aurait besoin pour poursuivre ses études.

Prenons un autre exemple, celui de Janet, de Toronto, une mère chef de famille, qui reçoit des prestations d'aide sociale et qui s'est inscrite à un programme d'informatique à temps partiel offert par un collègue communautaire de sa localité, afin d'améliorer son sort et celui de sa fille. Elle est prête à investir son temps et son énergie pour obtenir un diplôme, car elle sait que cela améliorera ses chances de trouver un emploi et de devenir autonome. Sans ces bourses, elle n'aurait peut-être pas cette chance parce que les frais de scolarité et le coût des manuels scolaires sont bien au-delà de ses moyens financiers limités.

• (2150)

Regardons maintenant le cas de Laura, de Halifax, qui a toujours excellé en sciences et en mathématiques jusqu'au niveau universitaire. Elle hésite cependant à aller plus loin parce qu'elle devra emprunter beaucoup plus d'argent. Elle est consciente des difficultés auxquelles se heurtent les femmes qui font carrière dans des domaines traditionnellement réservés aux hommes.

Ce sont des Canadiens comme ceux-là qui bénéficieront des mesures que nous proposons dans ce projet de loi. Les députés de tous les partis représentés à la Chambre peuvent sans doute citer d'innombrables exemples de personnes, dans leurs circonscriptions et dans leurs localités, qui veulent améliorer leur sort en poursuivant leurs études.

Pour ces gens, l'enseignement postsecondaire représente plus qu'un rêve. C'est pour eux une chance d'exceller et d'apporter une contribution à la société. Si nous appuyons leur détermination et les aidons à atteindre leurs buts maintenant, nous serons tous récompensés plus tard puisqu'ils auront de meilleures perspectives d'emploi, qu'ils seront mieux payés, qu'ils dépendront moins du gouvernement et que cela contribuera à accroître la stabilité économique du Canada.

Les bourses spéciales représentent une aide importante pour les gens qui ont le plus besoin de l'appui du gouvernement. Après un gel de 10 ans des limites des prêts, je crois que nous pouvons tous nous entendre pour dire qu'une réforme de notre programme d'aide financière aux étudiants s'impose. Montrons à la population étudiante canadienne que nous sommes conscients de ses besoins et que nous sommes prêts à l'aider. Notre investissement dans cet objectif d'éducation et de formation contribuera à assurer la viabilité économique de notre pays.

Nous n'avons pas seulement la tâche d'apporter des modifications à la loi, mais aussi celle de faire disparaître le négativisme qui ronge la population. Nous travaillons fort pour redonner espoir aux Canadiens.

Chaque étape est importante. Ce projet de loi en est une. Nous espérons que tous les députés nous appuieront pour que nous puissions donner cette aide très pratique aux personnes qui ont des besoins spéciaux.

**M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Madame la Présidente, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour adopter la motion suivante:

Que la députée de Mercier, le député de Medicine Hat et le député de Lévis soient les trois prochains orateurs et les trois derniers orateurs au cours de ce débat.

Qu'à la fin du discours du député de Lévis, il soit considéré que le vote a été proposé pour la troisième lecture, qu'un vote par appel nominal a été demandé et que ce vote a été reporté au lundi 20 juin à 18 h 30.

Et qu'au besoin la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure prévue pour l'ajournement jusqu'à ce qu'on ait terminé les étapes susmentionnées.

(La motion est adoptée.)

[Français]

**Mme Francine Lalonde (Mercier):** Madame la Présidente, je veux, dans les minutes qui me sont allouées, expliquer pourquoi le Bloc québécois votera contre ce projet. Je veux le dire en particulier parce que l'honorable député qui vient de s'exprimer a laissé entendre que c'était pour de très nobles intentions, des intentions remarquables que le gouvernement voulait passer cette loi indispensable pour permettre aux handicapés, aux femmes monoparentales, aux femmes qui veulent acquérir un doctorat, aux femmes qui veulent étudier dans des domaines non traditionnels de pouvoir le faire.

Je veux dire en tout début de ce débat qu'il y a un problème important dans cette intention avouée du gouvernement et c'est le suivant: Entre les intentions avouées et le Budget du gouvernement, il n'y a que un million de différence entre les dépenses de l'année dernière et les dépenses prévues de cette année.

• (2155)

Pour l'ensemble du Canada, il n'y a qu'un million de dollars de plus. Un million de dollars de plus à être distribué entre les étudiants et étudiantes du Canada pour atteindre tous ces objectifs, pour lesquels on dit que des centaines de milliers d'étudiants à travers le Canada attendent que les travaux de cette Chambre soient terminés.

C'est de la foutaise. La raison principale de ce projet de loi est bien différente. C'est une réforme, oui, mais une réforme qui a trois intentions précises et qui, au début du mandat de ce gouvernement, sont trois intentions qui annoncent ce qui vient dans d'autres domaines, notamment dans la réforme des programmes sociaux.

En effet, ce qu'on trouve dans ce projet de loi, c'est d'abord le fait, pour le gouvernement, de se ficher des compétences des provinces, de jouer dedans à deux mains, de faire fi de la juridiction, de la compétence exclusive des provinces dans le domaine de l'éducation. C'est deuxièmement, non seulement une intention, mais comme le gouvernement est majoritaire et a les moyens de sa volonté, c'est la décision d'une centralisation excessive, immodérée. La centralisation l'étant par elle-même, celle-là est immodérée davantage.

Finalement, troisièmement, un droit de retrait qui devient, alors qu'historiquement il n'était pas assorti de conditions, ce droit de retrait pour les provinces ou les territoires qui décideraient de ne pas participer au programme national, ce droit de retrait, devient conditionné à l'application non seulement de